

Interpellation des candidat-es aux élections départementales en Eure-et-Loir

1. Fonction Publique Territoriale : à la croisée des chemins
2. Perte d'autonomie, handicap : le rôle des départements
3. Education : Sectorisation et Financements des collèges



20 et 27 juin 2021

Fonction publique territoriale : À la croisée des chemins

La crise sanitaire a montré toute l'importance des services publics locaux. Pourtant, la fonction publique territoriale est aujourd'hui fragilisée par la réduction de ses budgets ainsi que par la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique (TFP) qui, par de nombreux aspects, affaiblit le statut.

Une précarité statutaire et sociale.

La Fonction publique territoriale a déjà le triste record du salaire moyen le plus faible en France en deçà même de celui du secteur privé. Les conditions de travail se dégradent et la situation dramatique des agents à temps non complet, dont certains sont éligibles à la prime d'activité, en est un exemple criant. La liste pourrait malheureusement s'allonger tant les coups portés à nos conditions d'emplois sont importants : avec la loi TFP sont programmées l'augmentation du temps de travail ou encore la fin des recrutements statutaires.

Question :

Quelles sont vos propositions pour améliorer les conditions de travail et la reconnaissance des métiers des agent-e-s du CD 28 ?

Loi 4 D et nouvelle étape de la décentralisation

Le gouvernement et la majorité présidentielle ont fait adopter une loi de décentralisation, déconcentration... (loi 4D) qui risque de produire des inégalités entre les habitant-es, usager-es, citoyen-nes en fonction de leur département de résidence par exemple.

Question :

Quelles relations pensez-vous construire avec l'Etat et la Région pour permettre la construction d'une égalité de droit sur le territoire national pour le droit à la santé, à l'éducation, aux mobilités, à la culture, à l'aide sociale etc...?

Services Publics Territoriaux.

Les services publics territoriaux sont en difficulté pour satisfaire les besoins des usagers et assurer les missions qui leur sont dévolues. Les budgets d'investissement et de fonctionnement sont en baisse avec des conséquences négatives sur les emplois, les conditions de travail, la qualité du service rendu, mais aussi pour le secteur associatif, victime collatérale de cette situation.

En Eure-et-Loir, la protection de l'Enfance est ainsi en grande difficulté. Les moyens financiers et humains tant au sein de la collectivité, que le nombre de places dans les établissements ou les nombres d'assistant.e.s familiales. aux ne sont pas à la hauteur des besoins. Ainsi, la mise en place des mesures de protection est souvent très longue laissant les enfants bien seuls face à un risque de danger ou un danger avéré.

De même les services de la PMI ne sont pas en mesure de mettre en œuvre de façon efficiente le travail de prévention, de détection sur les enfants de moins de 6 ans, notamment par le biais de la visite médicale de Moyenne Section pour les enfants scolarisés. Et cela faute de temps, faute de personnel en nombre. Or c'est bien par cette action de détection précoce de certaines pathologies que des leviers peuvent être ensuite actionnés pour permettre aux petits élèves d'appréhender leur scolarité sous les meilleures dispositions. Limiter ces visites, c'est passer à côté...

Question :

Quelles sont vos propositions pour renforcer les services publics territoriaux et leur permettre de mieux assurer leurs missions aux services de tous les usagers, en particulier des plus fragiles ?

Prise en charge de l'autonomie

Le maintien de l'autonomie est un objectif central qui fait partie de la conception d'une société qui assure à toutes et à tous de vivre ensemble quels que soient l'âge, le genre etc. Notre département compte 9,4% d'habitants de plus de 75 ans et 24,4% de plus de 60 ans.

Les politiques locales ont un rôle important en la matière. Des choix politiques ambitieux doivent s'exercer aussi bien dans la prise en charge des soins que dans la mise en œuvre de l'APA, la valeur du point GIR, l'évaluation de la situation et des besoins, les règles de tarification et les montants des plans d'aide.

EHPAD.

Le taux d'encadrement reste insuffisant. Des enquêtes nationales ont même parlé de maltraitance institutionnelle. Les restes à charge sont très élevés et mettent en difficulté les résidents et leurs familles. L'offre locale constraint parfois à se tourner vers des établissements privés. Le libre choix des personnes âgées suppose notamment la suppression des contraintes financières. Il s'agit de promouvoir une politique d'offre publique.

Alors que le souhait du maintien à domicile est largement majoritaire, le secteur de l'aide à domicile souffre fortement.

Que ce soit en Ehpad ou à domicile, la question des personnels est cruciale. Ce sont en grande majorité des femmes, souvent peu qualifiées, sous rémunérées, aux professions mal reconnues avec des conditions de travail éprouvantes, peu attractives. De ce fait, beaucoup démissionnent, changent de métiers quand c'est possible. Dans le secteur de l'aide à domicile les employeurs éprouvent des difficultés de recrutement. Cette situation génère souffrance et insatisfaction chez la personne âgée, stress et souffrance au travail chez les personnels. La première nécessité est donc d'assurer la présence suffisante de professionnels qualifiés, reconnus, rémunérés.

Question

Quelles sont vos propositions pour permettre aux personnes âgées de vieillir dans la dignité et pour apporter aux personnels la juste reconnaissance de leurs métiers ?

Handicap.

La question du handicap et de l'accès à l'autonomie des personnes handicapées est également une question centrale. Aujourd'hui, ce sont les services de la MDA qui ont à traiter de ces questions.

Force est de constater que là encore les services fonctionnent à flux tendus et ne peuvent absorber la charge de travail qui leur incombe. De ce fait le délais de traitement est long. Une famille qui engage une demande de reconnaissance du handicap pour son enfant, peut attendre au-delà de 3 mois pour que l'enfant reçoive une notification d'accompagnement dans sa scolarité par une AESH, et attendre encore ensuite que l'AESH soit recrutée et affectée à l'accompagnement de cet enfant.

Question

Quelles sont vos propositions pour que les enfants en situation de handicap se voient accompagnés dans leur scolarité à la hauteur de leur besoin, sans délais, quelques soient leur lieu d'habitation ou de scolarisation ?
Quelles sont vos propositions pour que les personnes en situation de handicap soient accompagnées dans leur quotidien, pour une réelle autonomie, au sortir de leur parcours scolaire ?

Désertification Médicale. La situation sanitaire dans notre département et dans la région est une préoccupation majeure. La désertification médicale est une réalité reconnue par tous. Des choix politiques locaux sont de nature à influer sur cette réalité.

Question

Quelles sont vos propositions pour lutter contre la désertification médicale ?

Education : Sectorisation et Financements des collèges

Les départements ont la responsabilité des collèges : sectorisation, bâti, restauration, équipements...

Sectorisation

La sectorisation des collèges d'Eure-et-Loir a été ponctuellement modifiée ces dernières années. Ces modifications faites dans l'urgence n'ont que peu pris en compte le critère de mixité sociale, pourtant essentiel à la réussite de tou-te-s les élèves ainsi qu'à l'égalité. Les dynamiques démographiques fortes sur le territoire du département nécessitent une révision globale de cette sectorisation, notamment sur le secteur Drouais.

Question

Prévoyez-vous d'engager un travail sur la sectorisation des collèges ? Si oui, selon quels critères ?

Bâti scolaire

Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir a engagé en 2019 une analyse du bâti des collèges pour déterminer les chantiers prioritaires pour le prochain Plan Pluriannuel d'Investissement dans les collèges. A ce jour, les critères retenus au final restent opaques.

Au moment de la construction ou de la rénovation des lieux scolaires, tout doit être pensé pour la sécurité, le bien-être des élèves et leur surveillance. L'utilisation des espaces collectifs est conditionnée par le rythme particulier cours/déplacements/temps de récréation ou de pause méridienne. Ces espaces doivent répondre à des obligations qui ne sont pas celles d'autres immeubles, de bureaux, de travail. Cela rend nécessaire un travail étroit de prise en compte des besoins de chaque équipe éducative.

Question

Quels travaux prévoyez-vous d'engager dans les collèges ?

Quelle démarche d'association des personnels et des usagers prévoyez-vous pour la programmation comme la mise en œuvre de ces travaux ?

Restauration Scolaire

La restauration scolaire est un levier important de la transition écologique nécessaire ainsi que de la production locale.

En pleine crise sanitaire et sociale, la restauration scolaire constitue un poids encore plus important pour les finances des familles des catégories défavorisées.

Question

Que mettrez-vous en place afin de promouvoir une production locale dans les restaurants scolaires par les cuisiniers et les agents ?
Prévoyez-vous de baisser le reste à charge des familles et d'aller vers un reste à charge nul pour les familles ?

Équipement

Informatique : Le Conseil Départemental a financé une rénovation d'ampleur du parc informatique des collèges et mis en place un service de maintenance à distance. Un ENT a également été récemment mis en place mais sans associer directement les personnels via leurs représentant-e-s.

Questions

Vous engagez vous à :

Financer la mise à jour du parc qui deviendra obsolète durant le prochain mandat ?

Renforcer la qualité de la maintenance ?

Consulter les personnels et leurs représentant-e-s FSU en amont des choix d'outils mis à leurs dispositions ?

Equipements sportifs. Dans les 39 collèges, sur des centaines de milliers d'heures de cours d'EPS enseignées par an et les 4212 heures consacrées au sport scolaire, de nombreuses heures sont perdues en déplacements, aménagement du matériel. L'EPS y est dénaturée et ses contenus appauvris. Les inégalités territoriales sont grandes y compris au sein d'un même département.

Donc pour atteindre des objectifs ambitieux, les équipements sportifs ainsi que des moyens financiers doivent être à la hauteur des enjeux pour l'EPS des collégien-es.

Pour cela nous revendiquons pour l'EPS de véritables salles de classe : gymnase, salle spécialisée, stade et lignes d'eau.

Questions

Vous engagez vous à :

Evaluer les besoins, faire un bilan de l'existant avec les enseignants d'EPS et le SNEP-FSU ?

Mettre en place un plan d'urgence de rénovation des installations sportives ?

Réaliser un plan d'investissement ambitieux de construction de piscine ?

Revoir les crédits spécifiques d'utilisation d'installations sportives ?

Mettre en place des déplacements pour les établissements éloignés des installations sportives ?

Enseignement privé

Le financement des dépenses d'investissement de l'enseignement privé est facultatif (et limité à 10% du budget annuel de l'établissement selon la loi Falloux). Les majorités précédentes au Conseil Départemental ont toujours dépassé les dépenses obligatoires en finançant largement les investissements des établissements privés du département...

Ces financements favorisent un séparatisme scolaire et social, le public du privé étant socialement plus favorisé que celui du public. Pour la FSU, les fonds publics doivent servir exclusivement à financer l'école publique.

Question

Vous engagez-vous à mettre fin au financement de ces dépenses d'investissement de l'enseignement privé par le Conseil Départemental ?



F.S.U. 28

21 rue des Grandes Pierres Couvertes
28000 CHARTRES
Tel : 02/37/21/23/96
E-Mail : fsu28@fsu.fr